

# DÉSHÉRBANT D'ORIGINE NATURELLE – PRODUIT DE BIOCONTRÔLE



DESERCO  
BIOCONTROLE

ESPACES VERTS  
ET PHYTOSANITAIRE

**ACTION**  
• Désherber

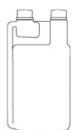


Photo non contractuelle



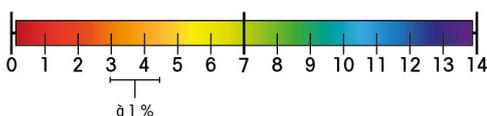
Fabriqué  
en France

## CONDITIONNEMENTS :



Bidon doseur  
0,9 mL

## pH :



## RÈGLEMENTATION :

- Nom homologué RADICAL® AP - A.M.M. n° 2170243 détenue par CERTIS BELCHIM BV - Stadplateau 16 - 3521 AZ Utrecht - Pays-Bas. Produit distribué par IPC SAS.
- Agrément BR00323 pour la distribution des produits phytopharmaceutiques.
- Emploi autorisé dans les jardins.

## AVEC CE PRODUIT, IPC VOUS PROPOSE :

- PULVÉRISATEUR AUTONOME ● PULVÉRISATEUR DORSAL AUTONOME ● SUPERPULVOR

## INNOVATION :

- Matière active d'origine végétale : l'acide pélargonique est extrait du géranium.
- Agit par contact en déshydratant les mauvaises herbes, qui se dessèchent en quelques heures.
- Economique : homologué à 22,5 L par hectare soit 450 m<sup>2</sup> traités avec un litre de produit pur.

## PROTECTION :

- Ne tache pas les supports traités.
- Sans effet racinaire sur les plantations voisines.

## CONSEIL :

- Idéal pour le désherbage des allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voiries...
- Utilisable aussi bien par les collectivités publiques que les sociétés privées : services communaux, paysagistes, services de maintenance ou d'entretien de sociétés, jardiniers professionnels, terrains de golf, restaurateurs, commerçants, hôteliers, grandes surfaces...

## MODE D'EMPLOI :

- Désherbage : diluer le produit à 5 % (sans dépasser la dose de 22,5 L de produit par hectare).
- Destruction des mousses : diluer le produit à 3 % (sans dépasser la dose de 22,5 L de produit par hectare).
- Toujours rincer soigneusement le matériel et le bidon vide et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

\*Pour plus d'informations, se reporter à la fiche complémentaire.

## CARACTÉRISTIQUES :

- Aspect : liquide fluide jaune-brun.
- Emulsionnable dans l'eau.
- Composition : acide pélargonique (ou acide nonanoïque) concentré.

IR :

09/23



Entreprise certifiée  
ISO 9001  
ISO 14001

Quality Assurance  
Systems Ltd

INNOVATION • PROTECTION • CONSEIL

Création : 14.09.23

IR :

## Dés herbant d'origine naturelle – produit de biocontrôle

### Préconisations :

Appliquer en traitement localisé (par taches) sur l'ensemble de la plante, jusqu'à la limite du ruissellement produit. Ne pas traiter avec un mouillage excessif afin que la solution reste sur le feuillage des mauvaises herbes.

Appliquer sur jeunes adventices en croissance, entre le stade 1 et 6 feuilles.

Traiter sur végétation sèche en période de forte luminosité (les rayonnements du soleil accélèrent le dessèchement), entre 12 °C et 25 °C et sans pluie dans les 12 heures qui suivent le traitement. Traiter par temps calme, sans vent.

En cas de renouvellement de l'application, attendre le maximum de levées tout en appliquant DESERCO BIOCONTROLE avant le dépassement du stade 6 feuilles.

### Période d'utilisation :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-------	------	------	------

Possible Optimum Interdit

Intervalle minimum entre les applications : 14 jours

### Doses d'homologation :

Dés herbage allées, parcs, jardins, trottoirs, cimetières et voiries en zones perméables	22.5 L/ha 4 applications par an
Arbres et arbustes : dés herbage des pépinières et plantation en pleine terre	22.5 L/ha 4 applications par an
Cultures ornementales : dés herbage des zones cultivées et interculture	22.5 L/ha 4 applications par an
Traitements généraux : destruction des mousses	18 L/ha 2 applications par an

### Précautions d'emploi :

Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds d'emballages non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivière...).

Création : 14.09.23

IR :



Entreprise certifiée  
ISO 9001  
ISO 14001

Quality Assurance  
Systems Ltd

INNOVATION • PROTECTION • CONSEIL

Eviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit pendant la période de septembre à décembre.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivière...).

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles.

Délai de rentrée : Attendre le séchage complet de la zone traitée.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N° vert 0 800 887 887, appel gratuit depuis un poste fixe).

### EPI

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage / déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Se reporter à la FDS du produit pour connaître les EPI à porter selon les situations.

### Stockage :

Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine à l'abri du gel (à une température supérieure à 8°C), de la chaleur et des rayons directs du soleil.

### Emballages vides :

**Emballages : réemploi interdit.** Bien vider et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

